



Viticulture

PACA

n°16
1 juillet 2026



Référent filière & rédacteurs

Pauline VEZIN

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
pauline.vezin@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication
Georgia LAMBERTIN

Présidente de la Chambre Régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

**Service Régional de l'Alimentation
PACA**

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



La stratégie
écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

Grêle : grêle du 29 au 30 juin dans le Var et Bouches du Rhône

Phénologie

Grenache : quelques jours à plus d'une semaine d'avance sur 2025

Maladies

Mildiou : peu de progression sur feuilles et grappes sauf cas particuliers

Oïdium : peu d'évolution sauf parcelles sensibles

Black rot : risque faible

Flavescence dorée : dates du 3^{ème} traitement communiquées

Ravageurs

Vers de la grappe : vols en cours sur les secteurs médians et tardifs

Pyrale du Daphné : piégeages très faibles

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note réglementation protection des abeilles

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

Notes nationales

Biodiversité

Note technique nationale OSCAR 2026

A surveiller

Ambrosie

Datura Stramoine



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Grêle

Des dégâts de grêle ont été localement observés suite à l'orage du 30 juin dans le Haut-Var (notamment à Cotignac, Flassans...) ainsi qu'à Aix-en-Provence.

Dans les Hautes-Alpes, les deux épisodes de grêle du 22 et 23 juin ont fait d'importants dégâts localement. Les secteurs touchés sont notamment Valsierre, Remollon, Espinasse et Théus.

Phénologie



Stade L : Début véraison



Stade L : Fermeture de la grappe



Stade L : Pré-fermeture de la grappe (baies 10-12 mm)



Stade K : baies 7-9 mm

Photos CA84

Grenache

Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade L	Stade L	Stade B12 à L	Stade B10 à L	Stade B8 à L	Stade B8 à L
Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	10-12mm à fermeture majoritaire	10-12mm à début fermeture majoritaire	8-10 mm majoritaire

[Carte de précocité](#)

Au 1^{er} juillet, les stades phénologiques observés montrent en moyenne quelques jours jusqu'à plus d'une semaine d'avance par rapport à 2025.

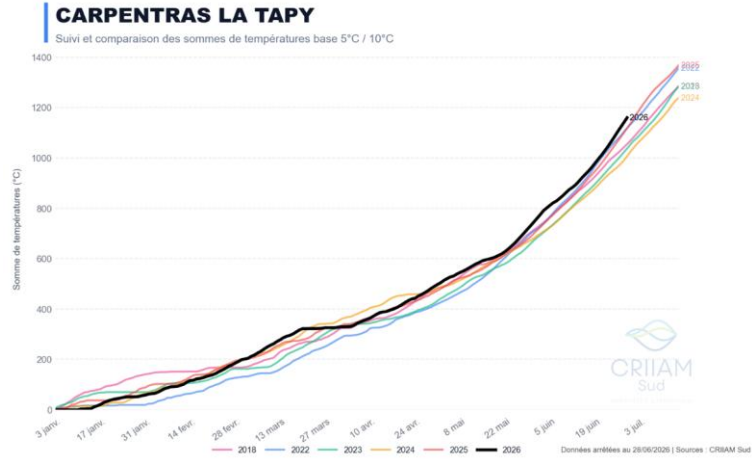
Sur zones précoces, les 1^{ères} baies verées sont observées sur Carignan N et Tibouren.

Données de la modélisation

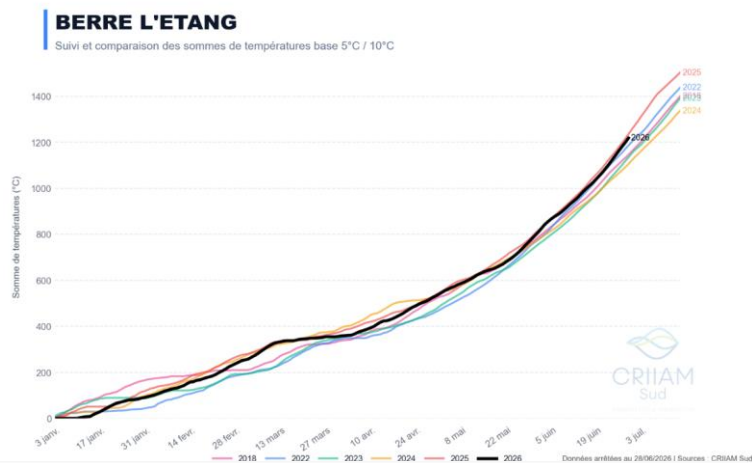
Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

Données de la modélisation

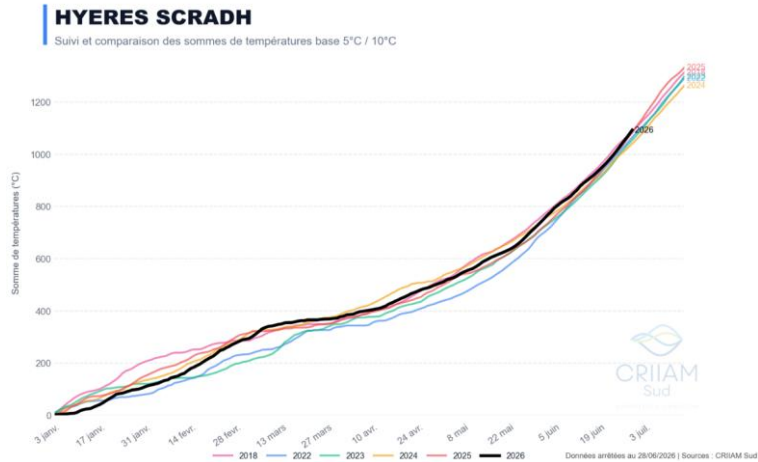
VAUCLUSE



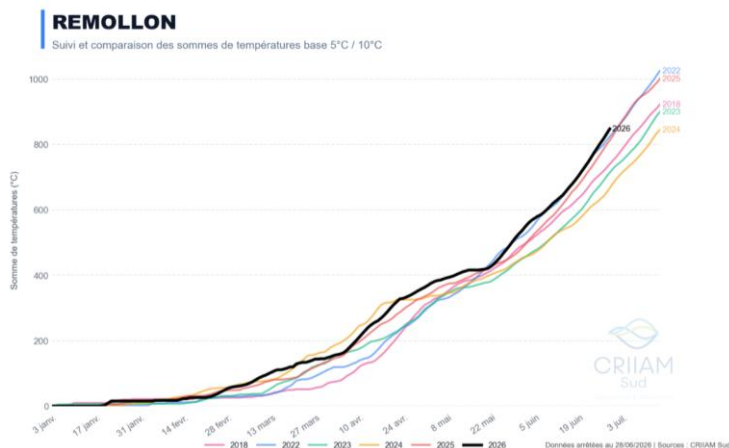
BOUCHES DU RHÔNE



VAR



HAUTES-ALPES



MILDIYOU

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Tache de mildiou sur feuille



Tache de mildiou et Rot Brun sur grappe



Photos CA84/CA26

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône :

Analyse de risque : [modèle Milstop](#)

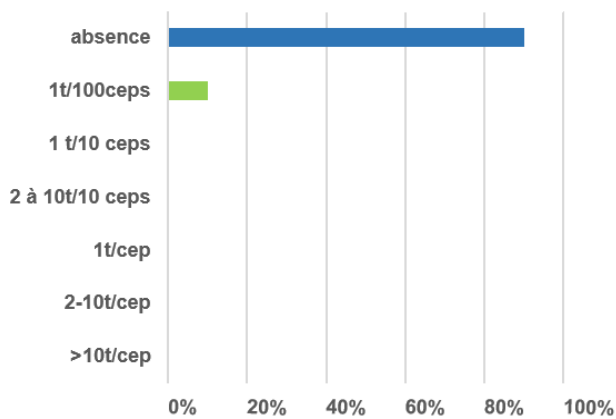
Pas de risque de contamination ces dernières semaines selon le modèle Milstop.

Observations

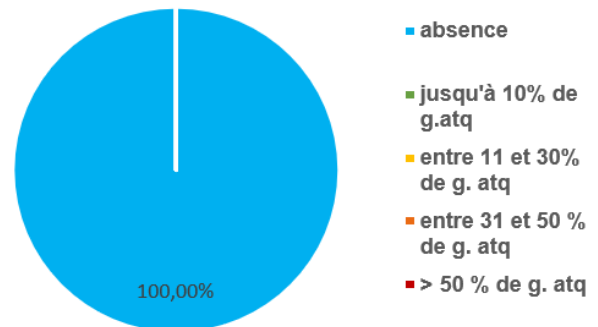
Pas d'évolution, de très rares taches peu sporulantes observées sur feuilles sur Vacqueyras.

Sur 29 parcelles observées du 24 juin au 1^{er} juillet, 3 parcelles présentent des symptômes sur feuilles aucune sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



[Parcelles natures](#): sur 7 parcelles suivies, 4 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (pas d'évolution).

Analyse du risque

Cas général :



MILDIYOU

Territoire Provence (Var) :

Analyse de risque : modèle Milstop

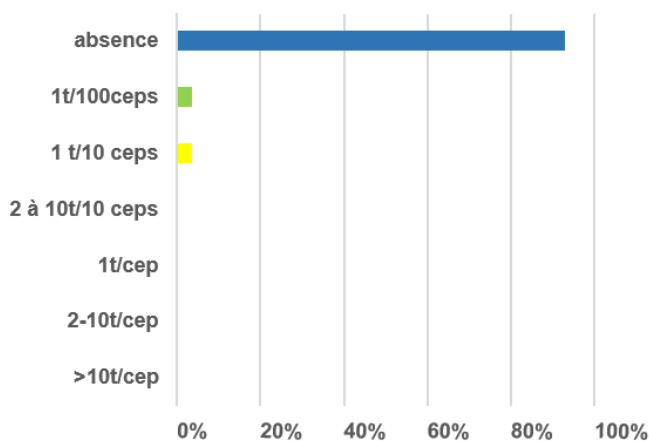
Aucun risque de contamination selon le modèle Milstop jusqu'au 29 juin. L'orage du 29-30 juin a potentiellement entraîné de nouvelles contaminations visibles à partir de la semaine prochaine.

Observations

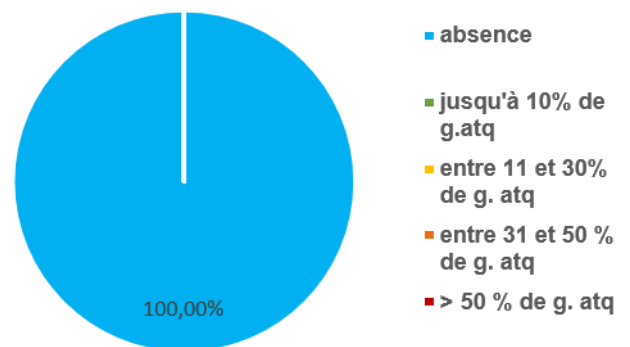
Peu d'évolution dans le cas général. De nouvelles taches sur feuilles sont observées sur certaines parcelles sensibles.

Sur 27 parcelles observées du 24 juin au 1^{er} juillet, 2 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et aucune ne présente des attaques sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: sur 3 parcelles observées, aucun symptôme n'a été observé (pas d'évolution).

Analyse du risque

Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles et sur grappes.



MILDIOU (suite)

Territoire Bouches du Rhône / Sud Luberon / Sainte Victoire :

Analyse de risque : modèle Milstop

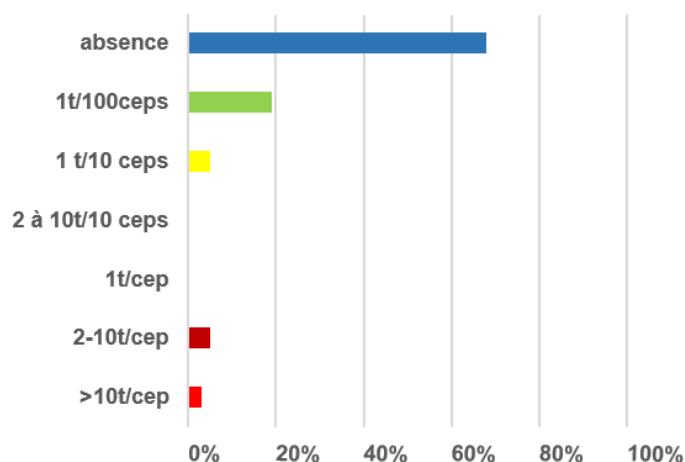
Aucun risque de contamination selon le modèle Milstop jusqu'au 29 juin. L'orage du 30 juin a potentiellement entraîné de nouvelles contaminations visibles à partir de la semaine prochaine.

Observations

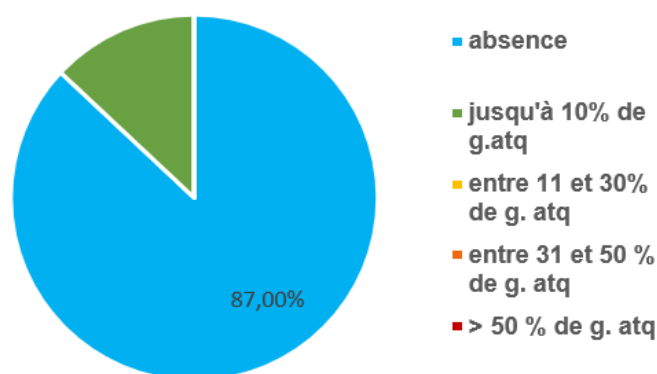
Pas d'évolution en général, hormis de forts symptômes sur feuilles observés à nouveau à Port-de-Bouc et Arles, plus modéré à Tarascon. Quelques rares attaques sur grappes sont observées (Arles, Tarascon, Eyragues). Premières taches observées sur feuilles à Lamanon sur une parcelle sensible.

Sur 37 parcelles observées du 24 juin au 1^{er} juillet, 12 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 2 parcelles présentent des attaques sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: sur 6 parcelles suivies, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles (rares nouvelles taches).

Estimation du risque

Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles.



MILDIOU (suite)

Territoire Hautes-Alpes :

Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop n'enregistre pas de risque sur la semaine passée.

Observations

Aucun symptôme n'a été observé par le réseau BSV.

Estimation du risque

Cas général :



Si les épisodes pluvieux ont été contaminants



Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



- Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

OÏDIUM

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Oïdium sur feuille



Oïdium sur grappe



Photos CA84/CA13

Observations

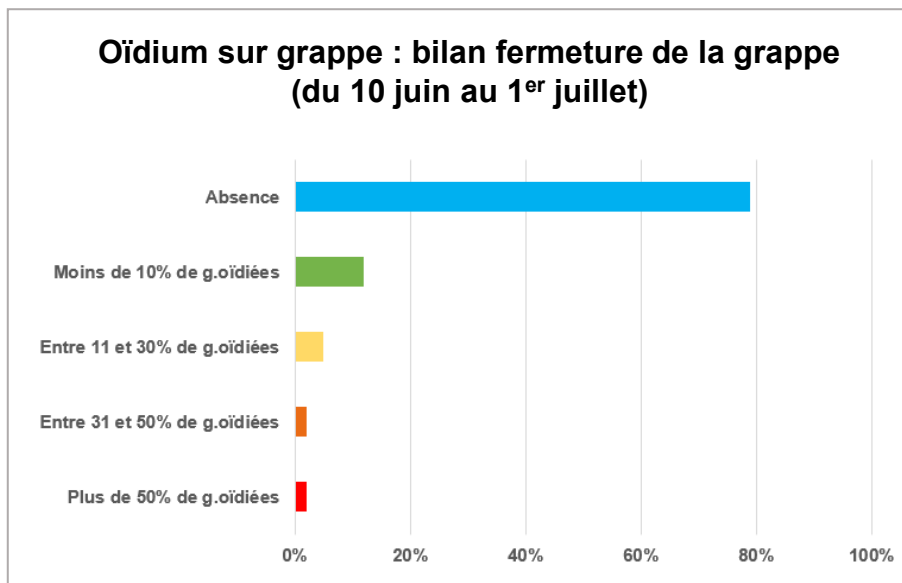
Peu d'évolution de façon générale, quelques évolutions de symptômes sur feuilles et quelques attaques sur grappes principalement sur cépages sensibles.

Sur 81 parcelles observées du 24 juin au 1^{er} juillet, 18 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



Pour les parcelles au stade fermeture de la grappe (baie de grenache > 12 mm), observer et faire des bilans sur 50 grappes (2 à 3 grappes par cep sur 20 ceps).

Seuil de nuisibilité : 10 % de grappes attaquées.



Parcelles natures: sur 17 parcelles suivies, 8 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (Vaucluse, Var et Bouches-du-Rhône) dont 6 sur grappes (5 Bouches-du-Rhône et 1 Vaucluse). Pas d'évolution.

Analyse de risque

Jusqu'à fermeture complète de la grappe et pour parcelles avec symptômes



Fermeture de la grappe et absence de symptômes



OÏDIUM (suite)

Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.

Techniques alternatives :



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK ROT

Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.

Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Tâche de black-rot sur feuille



Source : CA84

Tâche de black-rot avec des pycnides



Source : INRAE

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

BLACK ROT

Observations

Peu d'évolution de façon générale ; quelques symptômes sur feuilles observés sur une parcelle du Calavon.

Sur 86 parcelles observées du 24 juin au 1^{er} juillet, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles et 4 présentent des attaques sur grappes.

Parcelles natures: sur 17 parcelles suivies, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (7 parcelles territoire Vaucluse – sud Drôme et 2 dans le Var) et 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Analyse du risque

La semaine passée n'a pas été favorable à des contaminations, sauf en cas d'orages.

Estimation du risque

Cas général :



Gestion alternative du risque

B Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Eliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille.
- Arracher les vignes abandonnées.
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints.

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie

La Flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par cinq stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.

Les voies de contamination :

- par l'insecte vecteur, de parcelles en parcelles. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la Flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
- par le matériel de multiplication : la transmission de la Flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes :

- feuilles cassantes qui s'enroulent plus ou moins en fonction des cépages
- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- dessèchement des rafles avec des inflorescence avortées ou des baies flétries
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte
- un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.

L'expression des symptômes n'est visible qu'un an après la contamination et quelquefois plus.

Scaphoideus titanus
adulte



Larves de Scaphoideus titanus



Symptômes de flavescence dorée



DATE DE TRAITEMENT POUR PACA : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Zones à 3 traitements et vignes mères :

Du 4 au 19 juillet 2026 (le communiqué du 29 juin 2026 sera prochainement en ligne sur le site de la DRAAF).

VERS DE LA GRAPPE

Biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Deuxième génération: Le vol de deuxième génération débute fin mai/début juin et se termine début juillet. Le vol est plus rapide que celui de la première génération car les températures sont plus élevées. Les œufs, pondus exclusivement sur jeunes baies, donnent naissance en une semaine à des larves qui vont très rapidement pénétrer dans les grains (24 à 48 heures). Les dynamiques de vols, de pontes et d'éclosions sont proches pour eudémis et cochylis. Par contre, la durée de l'évolution larvaire est différente: elle est de l'ordre de 3 semaines pour eudémis et 6 semaines pour cochylis.



Ponte (source : CA83)

Observations

Les vols sont toujours en cours sur les secteurs médians et tardifs. Fin des vols sur les secteurs précoces. Rares larves en secteur médian.

Données de la modélisation

Prévisions du modèle ACTIV

	Vols de G3
Secteur très précoce	À partir du 10/07
Secteur précoce	À partir du 13/07
Secteur médian	Trop tôt
Secteur tardif	Trop tôt
Secteur très tardif	Trop tôt

VERS DE LA GRAPPE (suite)

Analyse de risque

Cas général :

↓ Variable en fonction du bilan G1 et des pontes de G2 observées



Méthodes alternatives



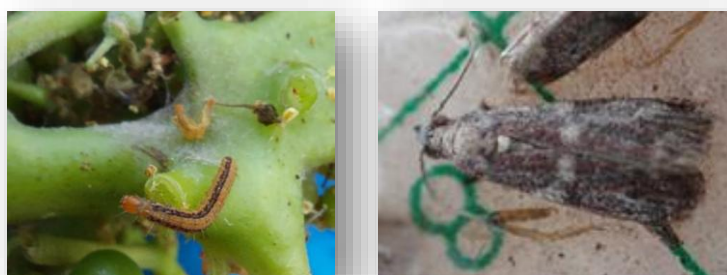
Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat secrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

La pyrale du Daphné



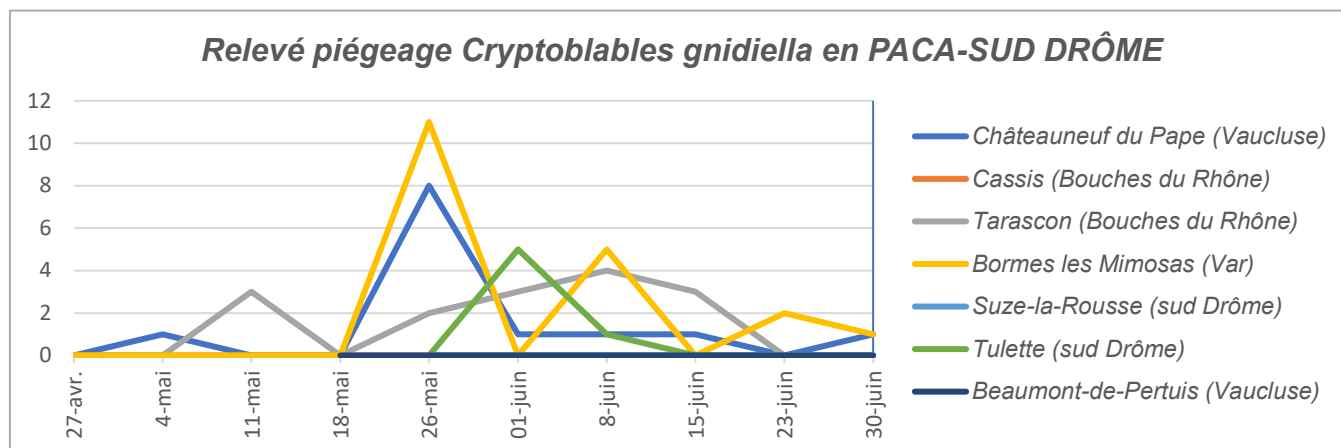
Larve et adulte (source : CA30)

Observations

De rares papillons piégés sur les territoires. Hors réseau BSV, des piégeages plus conséquents ont été observés localement, notamment sur le littoral varois.

PYRALE DU DAPHNE (suite)

Observations



Analyse de risque



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver.

Informations

Parcelles natures :

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Réglementaire

NOTE TECHNIQUE NATIONALE




Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026 - [ICI](#)

Note réglementation protection des abeilles

Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Pour lire la note
complète 

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



➤ Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy*, *Guide Phyteis*, *Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- l'heure de début et de fin du traitement
- le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes ➤ l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* *Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)*** *des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture*

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la *phytopharmacovigilance (ANSES)* les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Cliquez sur les vignettes pour retrouver les notes complètes



AMBROISIE



Une plante envahissante dangereuse pour la santé. Chacun doit agir !

Les plantules d'Ambroisies à feuilles d'armoise sont de sortie et sont (déjà) présentes dans notre région. Les cotylédons, ronds et souvent rouges sur le dessous, sont encore bien visibles sur les plantules.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein !
Pensez à vous protéger avec des gants !



L'objectif de la lutte contre les ambroisies est d'interrompre leur cycle de développement, afin d'éviter la dispersion de pollen et la production de graines.

- Sur ma propriété : je l'arrache et la laisse sur place.
- Hors de ma propriété : je signale la zone infestée.
- Hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public : s'il y a seulement quelques plants, je les arrache, les laisse sur place et signale la zone.

Si vous observez de l'ambrosie, signalez la plante sur la plateforme « Signalement Ambroisie » :

- Site web : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambroisie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez regarder notre vidéo : [«Comment reconnaître une plantule d'Ambrosie à feuilles d'armoise ?»](#) »

DATURA STRAMOINE : *Datura stramonium*

Taxonomie :

Nom scientifique actuel : *Datura stramonium* L., 1753.

Classe : Dicotylédones – Ordre : Solanales.

Famille : Solanaceae.

Genre : *Datura* - Espèce : *stramonium* - Code OEPP: [DATST].

Noms vernaculaires : Pomme épineuse, chasse taupes, herbe des sorciers.



Le datura est une plante annuelle herbacée de la famille des solanacées produisant des alcaloïdes atropiniques, substances toxiques pour l'homme et l'animal. Soyez vigilant !

Cliquer sur l'image pour lire la note complète

Plante robuste, à tige épaisse, se ramifiant en parasol.

Feuilles pétiolées, entières ou souvent grossièrement dentées.

Fruit: grosse capsule ovoïde généralement épineuse (③).

Fleur solitaire, grande, blanche ou mauve, pédicellée, pentamère (①); calice tubulaire à lobes dentiformes; corolle en trompette, plissée longitudinalement, à lobes à peine marqués, mais à apex matérialisés par de longs mucrons (①, ②).



Datura ferox



Datura wrightii



Datura stramonium

Cliquer ici pour voir la fiche d'identification complète

2 pérennes

4 espèces présentes en France

2 annuelles

Datura wrightii,
Datura innoxia (en bas à droite)



Datura ferox



Datura stramonium



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône Didier RICHY

Chambre d'Agriculture de la Drôme Elsa ALARD, Alixe SANQUER

Chambre d'Agriculture du Var Julie MAZEAU

Chambre d'Agriculture de Vaucluse Raphaël GONZALES, Pauline VEZIN



Observations

**Association des Vignerons de la Sainte Victoire
CAPL**

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône (13)

Chambre d'Agriculture de la Drôme (26)

Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (05)

Chambre d'Agriculture du Var (83)

Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)

CTIFL- La Tapy

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**

GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La stratégie
écophyto 2030**
Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA